

D 2024 13 06 083

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 13 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents excusés : M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, G. MASRARI, J. DIZERENS

Absents : D. GANNE, H. GRANGE

Procurations: M. FOURNIER à M-C. ROCH, J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DIZERENS à P. GUINOT

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

13. Urbanisme – Avis sur demande d'autorisation environnementale concernant le bassin de rétention de la Poterie à Ferney-Voltaire

La régie des eaux gessiennes et la société publique locale Territoire d'innovation ont déposé conjointement un dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1-° et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à la régularisation du système de collecte des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de FERNEY- VOLTAIRE comprenant les communes de FERNEY-VOLTAIRE, PRÉVESSIN-MOËNS et ORNEX et la réalisation d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC de Ferney-Voltaire.

Le projet est soumis à étude d'impact. Celle-ci a fait l'objet d'un avis des autorités suisses et de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

La société publique locale Territoire d'innovation a déposé une demande de permis de construire auprès de la mairie de Ferney-Voltaire relative à la construction du bassin de stockage-restitution sur le réseau d'eaux usées.

Par lettres du 18 juillet 2023 de la société publique locale Territoire d'innovation et du 25 juillet 2023 de la régie des eaux gessiennes, les maîtres d'ouvrages ont sollicité la tenue d'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale et préalable à la délivrance du permis de construire, en application de l'article L.181-10 I 1° et de l'article L.123- 6 du code de l'environnement.

Ainsi, une enquête publique unique d'un mois minimum, préalable à l'autorisation environnementale (volet « loi sur l'eau») visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement et préalable à la délivrance du permis de construire, doit être menée, en application des articles L.123-1 et R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DONNE** son avis FAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale.

Fait à Ornex, le 14 juin 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 14 juin 2024
Affiché le : 14 juin 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.